

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° : R-4209-2022

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »)

ATTESTATION DE L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE QUANT À LA CONFORMITÉ DES TRANSACTIONS D'ÉNERGIR AVEC SES ENTITÉS APPARENTÉES
(Suivi de la décision D-2017-041, paragr. 90)

Je soussigné, **FRANÇOIS CRÉPEAU**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis directeur principal, Approvisionnement gazier, chez Énergir;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la présente attestation;
3. J'ai pris connaissance du *Code de conduite du distributeur régissant les transactions entre apparentées du groupe corporatif* (ci-après le « **Code de conduite** »);
4. Au cours de la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, Énergir a conclu des transactions en matière d'approvisionnement gazier avec des entités apparentées au sens du Code de conduite;
5. Dans le cadre des activités dont je suis responsable, j'atteste qu'à ma connaissance ces transactions ont été conclues en conformité avec les dispositions applicables du Code de conduite et que je n'ai pas connaissance de contravention à celles-ci;
6. À ma connaissance, tous ces faits allégués sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Montréal, le 20 décembre 2022.

François Crepeau

FRANÇOIS CRÉPEAU

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 20^e jour de décembre 2022

M. Beauvais

Mélanie Beauvais, 181625
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

